

Les taxes communales à Saint Ythaire



Les taxes communales sont la part des taxes : d'habitation, sur le foncier bâti et non bâti qui reviennent directement à la commune. Elles sont les seules ressources dont la commune fixe librement le montant. Le niveau de ces taxes reflète donc l'histoire des décisions successives des conseils municipaux.

Evidemment, chacun pense toujours payer trop d'impôts, mais qu'en est-il à St Ythaire pour ce qui est de la part communale ? Quand on compare le niveau de ces taxes à la moyenne

Départementale des communes de moins de 250 habitants, on constate que la taxe d'habitation et la taxe foncière sont à seulement 50% de la moyenne Départementale et celle sur le foncier non bâti à environ 80%.

Autre comparaison : Par rapport aux 9 communes entrantes dans la Communauté de communes du Clunisois, nous sommes, en 8ème position pour la taxe d'habitation, en 9ème pour la taxe foncière, les niveaux d'imposition étant inférieurs d'environ 20% à la moyenne.

Tout ceci montre que nos taux d'imposition sont historiquement faibles. Cela pourrait s'expliquer si nous avons, par ailleurs, des ressources importantes, or ce n'est pas du tout le cas, la commune ne bénéficiant d'aucun revenu particulier.

Le changement de Communauté de Communes et les impôts

Les taux d'imposition 2016 de notre nouvelle Communauté de communes étant plus faibles que ceux de l'ancienne, nous avons décidé, à l'occasion du changement, de profiter de cet écart en le récupérant pour la commune. Le total des taxes étant constant, cette opération neutralise les effets du changement de Communauté de Commune et est transparente au total pour le contribuable.

Après que nous ayons rejoint notre nouvelle Communauté de Communes, celle-ci a décidé d'augmenter le niveau de ses taxes pour 2017.

**POUR MIEUX LIRE VOS AVIS
D'IMPOSITION**

TAXE D'HABITATION 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute	2449		2449		
Valeur locative moyenne	2148		2380		
A • Général à la base					
B • Personne(s) à charge					
A - Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %		
T - pour 1 personne(s)	215		277		
E - Par personne rang 3 ou +	15 %		15 %		
M - pour personne(s)					
E • Spécial à la base					
N					
T • Spécial handicapé			10 %		
S					
Base nette d'imposition	2234		2172		
Taux d'imposition 2016	4,22 %		13 %	0 %	
Cotisations 2016	94		282		
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires					
Taux d'imposition 2015	3,56 %		13 %		
Rappel cotisations 2015	79		280		
Variation en valeur	+15 %		+2 %		
Variation en pourcentage	+18,99 %		+0,71 %		
Abattements de référence 2003/2016	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI
• Général à la base					
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)					
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)					
• Spécial à la base					
Total des cotisations					376

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	UIRE							
	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2015	4,77 %	%	4,81 %	20,08 %	%	%	%	%
Taux 2016	5,65 %	%	4,81 %	20,08 %	%	%	%	%
Adresse	5065 BIERRE							
Base	1225		1225	1225				
Cotisation	69		59	246				374
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2015	58		58	243				
2016	69		59	246				
Variation en % ④	+18,97 %	%	+1,72 %	+1,23 %	%	%	%	%
	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe additionnelle ⑤	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	%
Base								
terres non agricoles								
Base								
terres agricoles								
Cotisations 2015								
2016								
Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%	%

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	%
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2015								
2016								
Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%	%
	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe additionnelle ⑤	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2015	47,73 %	%	5,48 %	37,60 %	0,535 %	10,10 %	%	%
Taux 2016	47,73 %	%	5,48 %	37,60 %	0,527 %	9,95 %	%	%
Base								
terres non agricoles								
Base								
terres agricoles	35		35			44		
Cotisations 2015	17		2			4		
2016	17		2			4		
Variation en % ④	0 %	%	0 %	%	%	0 %	%	23